



AMÉLIORER ET RECONNAÎTRE

PARTIE I/2



19 octobre 2026

Du 3 au 10 décembre, reprenez la main sur l'avenir de la profession

RECONNAÎTRE NOS CONTRAINTES, VALORISER NOS CARRIÈRES, AMÉLIORER NOTRE QUOTIDIEN

Nos missions se durcissent : augmentation du trafic, densification, complexité croissante, flexibilité accrue, travail de nuit, phénomènes météo récurrents... Ces réalités opérationnelles, dont la technocratie est déconnectée, doivent être reconnues à leur juste niveau, dans la rémunération comme dans les parcours professionnels.

Améliorer nos conditions d'emploi, c'est aussi répondre aux enjeux de pouvoir d'achat, mieux accompagner les fins de carrière et adapter l'action sociale aux contraintes quotidiennes vécues par les ICNA.

Depuis des années, les seules formes de reconnaissance l'ont été en échange d'une dégradation continue de nos conditions de travail : moins d'effectif, toujours plus d'options et d'efforts imposés. Alors que la productivité des ICNA augmente et que les recettes engrangées sont colossales, le retour de cette performance ne se fait qu'au travers de renoncements. C'est la double peine.

Il est urgent de changer ce logiciel qui nous conduit inévitablement vers ce modèle européen individualisé, standardisé et sûrement...privatisé.

À travers son **Pacte des 20 mesures**, l'UNSA-ICNA porte des engagements concrets pour **mieux reconnaître les contraintes du métier et améliorer durablement le quotidien des ICNA**.

MESURE

7

Porter la durée de perception de l'ATC de 13 à 18 ans

Notre métier est un métier d'usure. La hausse continue du trafic, sa densification, l'augmentation de sa complexité, le stress permanent et la judiciarisation croissante ont profondément durci les carrières. La retraite à 59 ans correspond à une réalité physiologique et opérationnelle que les dispositifs d'accompagnement doivent prendre en compte.

Après plusieurs décennies passées à assurer la sécurité des vols, la durée actuelle de perception de l'ATC crée une baisse financière brutale après seulement 13 années. **Elle doit évoluer pour mieux accompagner la transition entre activité et retraite.**



L'UNSA-ICNA revendique : Le passage de la durée de perception de l'ATC de 13 à 18 ans pour reconnaître les responsabilités grandissantes assumées lors de la vie professionnelle.

La nouvelle dégressivité du versement sera établie selon le barème suivant :

- les 3 premières années (au lieu des 2 actuellement) : 150 % du montant de l'ISQ,
- les 8 années suivantes (au lieu des 6 actuellement) : 118 % du montant de l'ISQ,
- les 7 dernières années (au lieu des 5 actuellement) : 64 % du montant de l'ISQ.

L'indexation de l'ATC a minima sur l'inflation, comme pour les pensions.

MESURE

8

Réduire le différentiel salaire - pension de retraite

Le taux de remplacement théorique de 75 % du dernier salaire indiciaire ne reflète pas la réalité des ICNA, dont la rémunération repose majoritairement sur des primes. Après 13 années d'ATC, le taux de remplacement peut ainsi se situer autour de 35 %.

Travailler sur des revalorisations de l'ATC ne doit pas faire oublier qu'il est désormais urgent d'œuvrer à l'amélioration de la pension elle-même, car c'est cette seule pension qui sera perçue jusqu'au décès au travers de deux dispositifs :

- Intégration de primes dans l'assiette de cotisation de notre pension de retraite
- Déplafonnement de la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique pour les ICNA



L'UNSA-ICNA revendique : Une amélioration significative du taux de remplacement hors ATC, notamment par l'intégration des primes dans l'assiette de cotisation retraite et le déplafonnement de la RAFP.

MESURE

9

Compenser l'inflation 2023-2024-2025 par une revalorisation des rémunérations de 8,4 %

Entre 2023 et 2025, l'inflation cumulée atteint 8,4 %.

Ni le gouvernement via le point d'indice, ni la DGAC via la revalorisation des primes n'ont compensé cette perte massive de pouvoir d'achat.

Le constat est sans appel :

- Jusqu'à 618 € par mois pour un jeune contrôleur de liste 1.
- Près de 800 € par mois pour un contrôleur en fin de carrière.
- Environ 300 000 € de manque à gagner sur une carrière complète, avec les primes de la liste 1.



Cette situation est l'héritage direct du protocole, dans lequel les organisations signataires (SNCTA, CFTD, FO) **ont accepté des revalorisations présentées « pour solde de tout compte »**.

L'UNSA-ICNA revendique : Une revalorisation immédiate de 8,4 % pour compenser l'inflation 2023-2025.

Le refus de nouvelles dégradations des conditions de travail ou de nouvelles contraintes de flexibilité en échange du simple maintien du pouvoir d'achat.

Après une mandature marquée par la dérive technocratique, un management délétère et des choix imposés contre l'intérêt des opérationnels, **il est temps de changer résolument de cap.**

Refusons une trajectoire décidée par quelques-uns au détriment du plus grand nombre.

Remettons la sécurité, le collectif et l'expertise opérationnelle au cœur des décisions.

Reprenons la main sur l'avenir de notre profession.

